

# Conditions générales (CG)



## 1 Champ d'application

Ces CG régissent tous les rapports de droit (nommés ci-après "Contrat" ou "Contrats") entre cablecom GmbH ("cablecom") et la Cliente/le Client ("Client") relatifs à toutes les prestations de service et aux produits de cablecom ("Service(s)"). Le Contrat comprend (i) le formulaire d'inscription du Client respectivement le contrat (ii) la description de la prestation (iii) les conditions particulières du contrat ("Conditions Particulières") ainsi que (iv) les CG (collectivement nommés ci-après "Documents Contractuels"). En cas de divergences entre les Documents Contractuels, les clauses des Documents Contractuels s'appliquent dans l'ordre de priorité défini ci-dessus, soit de (i) à (iv).

## 2 Prestations proposées par cablecom

Cablecom propose des Services dans les domaines tels que la télévision analogique et numérique, Internet, le transfert de données et la téléphonie. Cablecom fournit les Services convenus avec diligence et conformément au Contrat ainsi que dans les limites des capacités à disposition de l'entreprise. Les Documents Contractuels déterminent le contenu ainsi que l'étendue des différents Services. Cablecom peut en tout temps confier à des tiers l'exécution des Services convenus. Toute responsabilité pour ces tiers ainsi que pour les personnes auxiliaires de cablecom est exclue dans les limites de la loi.

Le Client reconnaît que les Services ne peuvent être fournis si les conditions techniques préalables sont remplies. En particulier, le Client doit disposer d'un branchement de câble compatible. Les informations concernant les conditions préalables nécessaires sont disponibles sur les pages Web de cablecom. Cablecom décide librement si toutes les conditions préalables sont remplies et peut refuser le formulaire d'inscription d'un Client si celles-ci ne sont pas remplies, mais également sans motif. Dans ce cas, le formulaire d'inscription du Client est nul et non avenue d'emblée. De même, le formulaire d'inscription du Client est nul et non avenue si le propriétaire de la maison concernée refuse d'installer et d'exploiter les installations nécessaires pour pouvoir fournir les Services. Toute responsabilité de cablecom en cas de nullité d'un formulaire d'inscription est exclue.

## 3 Périphériques de cablecom (Cablemodem, Set-Top-Box, etc.)

Sauf stipulation contraire, tous les appareils remis au Client pendant la durée du Contrat, tels que Cablemodem ou Set-Top-Box ("Périphérique(s)") sont remis à titre d'usage uniquement et restent la propriété de cablecom. L'envoi des Périphériques s'effectue aux frais et risques (responsabilité) du Client, sauf stipulation contraire. La part des frais d'envoi due est d'au moins CHF 9.90.

Il incombe au Client d'assurer le Périphérique. Le Client répond en cas de perte ou, d'endommagement du Périphérique, par exemple, par suite de vol, inondation, incendie ou foudre.

En cas de dérangement, cablecom doit en être informée. Elle s'engage à remplacer rapidement ou à réparer le Périphérique défectueux. Cablecom décide librement si un Périphérique doit être remplacé ou réparé. Le Client n'a pas le droit de réparer lui-même ou de faire réparer le Périphérique par un tiers. Malgré la défaillance du Périphérique, tous les frais d'abonnement restent dus.

Il est interdit au Client d'accorder des droits de gage ou de rétention à des tiers. En cas de mesures administratives à l'encontre du Client, tels que des saisies, rétentions ou séquestres, qui peuvent porter préjudice aux droits de cablecom sur le Périphérique, le Client est tenu d'en informer immédiatement cablecom et d'informer l'office des poursuites et des faillites ou l'administration compétente que le périphérique est la propriété de cablecom.

Le Client s'engage à prendre soin des Périphériques et répond d'une utilisation du Périphérique conforme au Contrat. Toute vente, remise ou sous-location d'un Périphérique remis à titre d'usage ainsi que le branchement à un autre raccord ou à une autre interface que ceux fixés par le Contrat sont interdits. Toute utilisation du Périphérique qui n'est pas expressément mentionnée dans ce Contrat est formellement interdite au Client. En particulier,

sont interdits l'ouverture du boîtier du Périphérique ainsi que toute intervention sur ledit Périphérique par le Client ou un tiers.

Si le Périphérique est volé au domicile du Client, celui-ci est tenu de signaler immédiatement le vol au Help Line de cablecom et de fournir un rapport de police. Les frais liés à l'utilisation du raccordement et aux prestations y afférentes incombent, jusqu'à la coupure dudit raccordement, au Client.

Cablecom est autorisée, en cas de violation du Contrat par le Client, à mettre hors service le Périphérique et ceci jusqu'à ce qu'un état conforme au droit et au Contrat soit rétabli. Sauf stipulation contraire, l'installation du Périphérique incombe au Client. Cablecom fournit une notice d'installation. Cablecom ne répond en aucun cas d'une installation non-conforme.

## 4 Responsabilités du Client

Le Client s'engage à utiliser les Services dans le cadre fixé par ce Contrat et conformément aux lois suisses et internationales en vigueur et à respecter les mesures de sécurité. Le Client doit suivre les instructions de cablecom pour brancher et utiliser le matériel et le logiciel, qui servent à utiliser les Services et il répond de la compatibilité du matériel et logiciel qu'il utilise. Des prescriptions particulières quant à l'utilisation résultent des Conditions Particulières des Services respectifs ou d'autres Documents Contractuels.

Le Client répond de l'utilisation des Services, ainsi que de leur utilisation par des tiers. Le Client doit s'acquitter de toutes les sommes facturées pour l'utilisation des Services. Le Client répond du contenu des communications effectuées au moyen des Services, peut importe que ces transferts soient le fait du Client ou d'un tiers. Le Client reconnaît en outre, qu'il est seul responsable qu'aucun mineur n'ait accès dans son foyer à des contenus non-appropriés et qu'il lui incombe de prendre les mesures nécessaires. Cablecom ne répond pas des contenus que le Client diffuse par le biais des Services ou qu'il rend accessible à des tiers par le biais des Services.

Cablecom ne répond pas des actes ou omissions du Client ou d'un tiers, qui ont pour conséquence une responsabilité du Client ou de cablecom. Le Client décharge cablecom de toute réclamation de tiers.

Cablecom se réserve le droit d'interrompre en tout temps et sans préavis la connexion du Client, si celui-ci ou un tiers effectuent ou omettent des actes par le biais du Service (par exemple transmettre des contenus illégaux ou ne pas empêcher la transmission de ceux-ci), qui pourraient conduire d'après cablecom à un cas de responsabilité ou enfreindre ce Contrat ou le droit en vigueur.

Le Client répond de l'utilisation en bonne et due forme et de la conservation d'un éventuel code PIN personnel ou d'autres codes d'accès secrets. Cablecom ne répond pas des dommages qui résultent de l'utilisation frauduleuse d'un code d'accès.

Le Client doit informer cablecom de tout changement de domicile trois (3) mois avant le déménagement. Si le Client omet de le signaler et que cette omission engendre des frais pour cablecom, ce dernier a le droit de facturer lesdits frais au Client.

## 5 Prix et modalités de paiement

Les prix que le Client doit payer, se réfèrent à l'actuelle liste de prix pour le Service correspondant. Les listes de prix peuvent être modifiées en tout temps par cablecom.

Le Client doit payer les factures pour les Services fournis au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture ou dans le délai de paiement indiqué. Si la date d'échéance ou le délai de paiement ne sont pas précisés, il s'applique alors un délai de paiement de 30 jours à partir de la date de la facture. Si aucune objection écrite et justifiée n'est soulevée jusqu'à la date d'échéance, la facture est considérée comme acceptée. Si une objection est soulevée contre un montant partiel de la facture, cablecom est en droit d'exiger le paiement dans les délais de la partie non contestée de la facture et, en cas de demeure, prendre les mesures mentionnées ci-dessous.

A l'expiration du délai de paiement, le Client est automatiquement en demeure, c'est-à-dire sans sommation, et cablecom est autori-

# Conditions générales (CG)



sée à exiger un intérêt de retard de 5 % par an sur le montant impayé.

En cas de demeure, cablecom se réserve le droit d'interrompre immédiatement le Service et, après le terme de la 1<sup>re</sup> sommation, de mettre fin au Contrat sans avis préalable et sans autre sommation. Les frais et dommages occasionnés à cablecom doivent être supportés dans leur intégralité par le Client. Dans tous les cas, cablecom prélève pour chaque sommation un montant minimum de CHF 30.—.

Si cablecom a des doutes quant au respect des conditions de paiement contractuelles, en particulier des doutes quant à la solvabilité du Client, elle peut exiger un paiement anticipé ou une autre sûreté de la part du Client. Si le Client ne fournit pas de paiement anticipé ou de sûreté, cablecom est autorisée à interrompre les Services et à terminer sans préavis le Contrat.

Cablecom peut compenser ses créances avec celles du Client. Le Client n'est quant à lui pas autorisé à compenser ses éventuelles créances avec celles de cablecom.

## 6 Durée et fin du Contrat

Les Contrats entrent en vigueur dès que cablecom a accepté le formulaire d'inscription du Client, mais dans tous les cas avec l'utilisation des Services par le Client. Sauf stipulation contraire dans les Documents Contractuels, la durée du Contrat est indéterminée. Sauf contention contraire, chaque partie peut résilier par écrit le pour la fin d'un mois moyennant un délai de résiliation de trois (3) mois. Si une durée de Contrat minimale a été convenue et que le Client résilie le Contrat avant son expiration, il doit payer à cablecom le prix dû pour l'entier de la durée minimale, même s'il n'utilise plus les Services.

## 7 Responsabilité

Cablecom répond envers le Client d'une exécution diligente de ses prestations. Cablecom ne garantit pas l'absence de pannes de fonctionnement ou d'interruptions, la disponibilité permanente et sans interruption des Services, ni les temps ou capacités de transmission. Cablecom répond uniquement des dommages prouvés qui ont été causés au Client par une violation intentionnelle ou gravement négligente du contrat par cablecom. Toute autre responsabilité de cablecom pour des dommages directs ou indirects de n'importe quel type est exclue dans les limites de la loi.

## 8 Modification du Contrat

Cablecom se réserve le droit de modifier en tout temps ses Services, prix, Conditions Particulières, CG ainsi que tous les autres Documents Contractuels. Le Client est informé, sous forme appropriée, des modifications matérielles essentielles des CG. En cas de modification d'un Document Contractuel au désavantage du Client, ce dernier peut résilier par écrit le Contrat avec effet en date de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions contractuelles. Sans résiliation, les nouvelles conditions sont considérées comme étant acceptées. Dans tous les cas, une modification du Contrat est considérée comme étant justifiée et ne donne pas droit à une résiliation, lorsque celle-ci doit être effectuée par cablecom en raison de changements législatifs ou de décisions administratives ou juridiques.

## 9 Force majeure

Si cablecom n'est pas en mesure d'exécuter ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure, tel que catastrophes naturelles d'une intensité particulière, guerre, émeute, grève, pannes de fonctionnement chez les sous-traitants, conditions administratives imprévues, etc., l'exécution du Contrat ou le délai pour l'exécution du Contrat est repoussé aussi longtemps que dure le cas de force majeure. Une responsabilité de cablecom est exclue dans ces cas.

## 10 Transfert des droits et obligations

Le Client peut transférer ce Contrat ou des droits et obligations y afférents uniquement avec l'accord écrit préalable de cablecom. Cablecom est autorisée à transférer ce Contrat ou les droits et obligations de ce Contrat sans l'accord du Client.

## 11 Propriété intellectuelle et autres droits

Cablecom accorde au Client pendant la durée du rapport contractuel le droit non-transmissible et non-exclusif d'utiliser les Services mis à disposition par cablecom conformément aux Documents Contractuels. Tous les autres droits tels que les droits de propriété et les droits immatériels (droits de propriété intellectuelle, droits des marques, etc.) en relation avec les Services de cablecom demeurent chez cablecom ou chez les tiers titulaires de ces droits et ne peuvent pas être utilisés par le Client.

## 12 Protection des données

Cablecom se conforme, lors de l'utilisation des données du Client, à la législation en vigueur, en particulier à celle de la Loi fédérale sur la protection des données. Le Client consent à ce que, en relation avec la fourniture des Services, cablecom transmette à des tiers choisis des données relatives au Client, particulièrement dans le but d'améliorer les Services, le bon déroulement de la relation contractuelle avec le Client et à des fins d'encaissement. Cablecom peut aussi utiliser les données du Client à des fins de marketing pour elle-même et pour des partenaires commerciaux choisis, si le Client n'en a pas expressément interdit l'utilisation.

## 13 Droit applicable et For

Le droit matériel suisse est applicable au présent rapport contractuel. La juridiction compétente pour tout litige éventuel est la ville de Zurich. Cablecom est cependant également libre de faire valoir ses droits au domicile du Client. Les fors impératifs sont réservés.

Zurich, janvier 2004